



COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2025 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Maryse LE GOFF

DÉLIBÉRATION

CS 2025/01 Domaines de compétences par thèmes – Emploi-formation professionnelle – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 21 janvier 2025 à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 janvier 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE**, Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTEIN**, Hedwige **COLLETTE**, Benoît **FIDELIN** (*pouvoir de Jean MORIN*), Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage – *pouvoir de Anne HÉBERT*), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô)

Pour les communes

Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Aurélien **MARION** (Apeville – *pouvoir de Florent SILIÈRES*), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Gérard TAPIN*), Valérie **TORTEL** (Gorges),

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**

Pour les conseillers départementaux

Patricia **GADY-DUQUESNE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHÂTREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Xavier **BRUNETIÈRE** (Préfet de la Manche), Julien **MINICONI** (sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (sous-préfet de Bayeux), Jean **RAMPON** (sous-préfet de Cherbourg), Fabrice **LEGENTIL** (ADEME Normandie), Jean-Denis **MESLIN** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche), Jean-Philippe **DESLANDES** (Délégué de Rivages au Conservatoire du littoral),

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**, Joëlle **RIMBERT**

Nombre de votants : 27 membres + 7 pouvoirs
Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2025/01 Domaines de compétences par thèmes – Emploi-formation professionnelle – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le code général de la Fonction publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la délibération CS 2024/05 approuvant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024,

Le président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Comité syndical a approuvé la création d'emplois permanents et non-permanents au cours de l'année 2024 rendant nécessaire la mise à jour du tableau des effectifs de la structure au 1^{er} janvier 2025.

Il vous est proposé, après avis du Comité Social Territoire du Centre de Gestion de la Manche, de supprimer les postes vacants, qui ne correspondent plus au besoin de la structure (réussite à des concours, promotion interne, mobilités, mutation....).

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025 joint en annexe.
- **SUPPRIME** les postes vacants après avis du Comité Social Territorial
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents au dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 7 février 2025

Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Clément-Martin
50500 CARENTAN-LES-MARAI
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
0501245002552120250121-DELIB_CS2025_01-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

Tableau des effectifs du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Réactualisation du tableau des effectifs du Parc naturel régional
À compter du 01/01/2025

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
DIRECTION (Poste support au détachement sur emploi fonctionnel)									
Directeur des Établissements publics de 10 à 20000 habts	Fonctionnelle	1	1	1				Un seul des trois postes à vocation à être réellement occupé en fonction de la position statutaire de l'intéressé(e) – Depuis le 1er déc 21, poste pourvu par détachement sur emploi fonctionnel	
Attaché hors classe (À SUPPRIMER)	A	1	0				1		
Ingénieur principal	A	1	0	1					
POLE PILOTAGE ET STRATÉGIE									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
FILIÈRE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	1	1	1				Chargé de mission « mobilisation & exemplarité »	
FILIÈRE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	2	1	1			1	Pourvu : Chargé de mission « Géomatique – SI » Vacant : Chargé de mission « Transition »	
Ingénieur	A	1	1			1	1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique Poste créé le 18/01/2022 en contrat de projet pour « la requalification de la Tourbière de Sèves »	
Ingénieur	A	1	1			1	1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique Poste créé le 01/04/2024 en contrat de projet pour « la coordination scientifique de la Tourbière de Sèves »	
POLE BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES EN EAU									
Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
FILIÈRE ANIMATION									
Animateur	B	1	1			1	1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique Emploi non permanent (Contrat de projet) pour animation EEDD sur RNN	
FILIÈRE CULTURELLE									
Conservateur territorial du patrimoine	A	1	1		1			Conservatrice de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie	
Attaché de conservation du patrimoine (À SUPPRIMER)	A	1	0				1	Vacant : Conservateur de la RNN de Beauguillot à la retraite, remplaçante sur un autre grade	
FILIÈRE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	1	0				1	Vacant : mise à la retraite	
Ingénieur	A	5	4.70		1	4		CDI : Responsable/pôle biodiversité et ressources en eau CDD : « Chargée de mission Natura 2000 » CDD : « Chargée de mission élevage et zone humide » Contrat de projet : « Chargée de mission zones humides » Contrat de projet : « Chargée animation, bassin versant, littoral et qualité de l'eau »	
Technicien ppal 1ere cl	B	2	2	2				Conservatrice de la RNN de Beauguillot Chargé des suivis scientifiques RNN de Beauguillot	
Technicien ppal 2ème cl	B	1	1	1				Gestionnaire du site ENS Ponts d'Ouve, animateur nature	
Technicien	B	1	1			1		Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20241114-FA-B-EN-ECT_25-AU Date de télétransmission : 25/02/2025 Date de réception en préfecture : 25/02/2025	
Adjoint technique	C	3	3.00	2		1		Agent d'entretien du site de l'ENS Ponts d'Ouve (dont un non titulaire) Agent d'entretien des espaces de la RNN de Beauguillot	

POLE PROMOTION DU TERRITOIRE & SENSIBILISATION DES HABITANTS

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
FILIÈRE ADMINISTRATIVE									
Attaché territorial	A	1	0				1	Chargé(e) de communication / Poste gelé en attente révision Charte et évolution organisationnelle	
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	1	0.80	1				Assistante de communication et gouvernance	
FILIÈRE ANIMATION									
Animateur	B	1	1	1				Chargé de mis. éducation développement durable (EDD) au 01/09/24	
Adjoint d'anim. ppal 2ème cl (À SUPPRIMER)	C	1	1				1	Chargé de projet éducatif, EDD, accueil, animation	
FILIÈRE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	1	1		1			Chargé d'information, de la presse et de la mobilisation du public	
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl (À SUPPRIMER)	C	1	1				1	Responsable accueil et animation MDP	
Adjoint du patrimoine	C	1	1			1	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique	Contrat de projet : Chargée d'accueil MDP et de projet	
FILIÈRE TECHNIQUE									
Technicien	B	1	1	1				Responsable accueil et animation MDP au 01/01/2025	

POLE AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
FILIÈRE CULTURELLE									
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl (À SUPPRIMER)	C	1	1				1	Chargé de mission tourisme durable	
FILIÈRE TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	1	1	1				Responsable/pôle aménagement, développement et cadre de vie	
Ingénieur	A	1	1	1					
Technicien	B	3	3	2		1	Emploi non-permanent : Art 3.11 loi n°84-53 du 26/01/1984	- Chargé de l'itinérance, de la valorisation des patrimoines et de la publicité - Technicien Bocage - Chargé de mission tourisme durable au 01/09/2024	
Adjoint technique	C	1	0.50			0.50	Emploi non-permanent : Art L332-24 du code général de la fonction publique	Accroissement d'activité du 01/02 au 31/07/25 (6 mois)	

POLE RESSOURCES

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
FILIÈRE ADMINISTRATIVE									
Attaché territorial	A	1	0				1	Poste gelé en attente d'évolution organisationnelle sur fonction financière (nota : mutualisation avec le Parc des Boucles de la Seine)	
Rédacteur territorial ppal 2ème cl	B	3	2	1		1	Emploi permanent : Art L332-8 2° du code général de la fonction publique	Responsable administratif et juridique 1 Poste vacant : Chargée de gouvernance Adjoint au RAJ	
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	4	3.80	3		1	Emploi permanent : Art 332-8 2°	Assistante de Direction Gestionnaire RH Gestionnaire budgétaire et comptable (01/09/2024) Assistante comptable et administrative (01/07/2025)	
Adjoint administratif ppal 2ème cl (À SUPPRIMER)	C	2						2	
FILIÈRE TECHNIQUE									
Adjoint technique	C	1	1	1				Agent d'entretien des locaux	

Postes permanents non ciblés ou support à des actes GRH et poste hors cadre

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	1	0					1 Poste vacant depuis plus de 3 ans	
Animateur ppal 1ère cl (À SUPPRIMER)	B	1	0					1 Poste support d'une mise en retraite	
Technicien (À SUPPRIMER)	B	1	0					1 Poste vacant suite à une promotion interne	
Ingénieur 2 postes (À SUPPRIMER)	A	4	1	1				3 2 postes vacants suite à des mobilités, un poste vacant suite à une promotion interne et un agent en disponibilité de droit.	

Postes non permanents non ciblés ou support à des actes GRH et poste hors cadre

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif autorisé par le CS (temps complet ou temps non-complet)	ETP (Taux occupation des emplois)	Pourvus			Non pourvus	Observations	
				Titulaire/stagiaire fonction publique	CDI	CDD			
						Nombre			Motif
TOTAL GLOBAL									
		57.00	38.80	20.00	3.00	13.50	18.00		

Accusé de réception en préfecture
050-265002557-20250124-TAB-EFFECT-25-AU
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025